

Autogestion des horaires

Mode de gestion collective des horaires où chacun peut participer à la planification des horaires d'équipe
FLEXIBILITÉ - CO-RESPONSABILITÉ - ÉQUILIBRE



Pourquoi adhérer à l'autogestion?

Conserver les points forts du projet horaire et mieux travailler ensemble

- Construire son horaire avec le projet horaire
- Gagner en prévisibilité pour une meilleure conciliation travail-vie personnelle
- Plus de flexibilité pour vous et votre équipe
- Avoir accès à la prime d'assiduité (CSN, SCFP, SNS)



Votre rôle dans l'autogestion

Indiquer les journées de travail souhaitées, en respectant son poste
Inscrire ses demandes de congés
Prendre connaissance des ratios dans son service



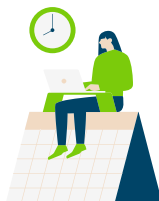
Collaboration de tous dans l'équipe d'autogestion

Participer à la période d'ajustement des horaires en équipe
Proposer des solutions, des options, des échanges

Des outils sur le Portail Web Virtuo et l'application Évolia



Ajustement de votre horaire
avec le Projet horaire
(Version papier)



Planification des quarts
en temps supplémentaire
sur le Portail Web Virtuo



Lever la main pour des
quarts non complés
(hors dispo) sur Évolia

En projet pilote

Autogestion des horaires

Le projet pilote

CHSLD
PAB et ADS



Ce qui change

- Proposition de quarts non comblés sur Évolia
- Code de collaboration pour l'équipe
- Prime d'assiduité pour les membres de la CSN

Ce qui ne change pas

- Projet horaire
- Horaires sur 4 semaines
- L'horaire de base reste le même
- La planification du TS sur le portail Virtuo

Calendrier de confection des horaires



Nouveau

		Employés	Gestionnaire	PHAR	Tous	Consultation de l'horaire	Employés	Employés
		Projet horaire	Validation du gestionnaire	Prébooking	Équilibrage En confection horaire et à la mi-période	Portail Virtuo	Planification du TS Portail Virtuo	Quarts non comblés Évolia
P	Période de 28 jours	7 jours	3 jours	9 jours	Après le prébooking	1 semaine avant le début de l'horaire	Aux 2 semaines	Après la planification du TS

Les préposés aux bénéficiaires et les aides de service pourront voter pour adhérer à l'autogestion dans votre CHSLD

Pour adhérer, 50% + 1 des employés doivent avoir répondu oui à l'autogestion
Par exemple, dans une équipe de 100 personnes, au moins 51 d'entre elles doivent avoir répondu oui

Les prochaines étapes

8 au 13 mai

Vote pour l'adhésion à l'autogestion avec un formulaire en ligne

14 mai

Partage du résultat du vote et du code de collaboration

10 juin

Début de l'affichage du projet horaire

12 juillet

Début de la période horaire

Le projet sera amélioré en continu selon les outils qui seront développés et les options qui pourront être offertes.